# SATURATION II : Résultats du 2e recensement des demandes adressées aux services de santé mentale bruxellois (2022 -2023)

L'accès à des soins de santé mentale de qualité, accessibles et abordables constitue un droit fondamental, inscrit depuis 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits Humains et déjà affirmé dans la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé. Ce principe, régulièrement réaffirmé dans le droit belge, dépasse le simple cadre juridique : il incarne une valeur démocratique essentielle et une exigence éthique majeure pour toute société soucieuse du bien-être de ses citoyen·ne·s.

Pourtant, sa mise en œuvre concrète demeure problématique, en particulier en Région bruxelloise. Le rapport *Parcours.Bruxelles* a récemment mis en lumière un accès aux soins de santé mentale qualifié de difficile, aléatoire et souvent négocié. Certains publics se trouvent particulièrement exclus, révélant un déséquilibre persistant entre les besoins croissants de la population et les ressources disponibles pour y répondre.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le rapport ***SATURATION II : Résultats du 2e recensement des demandes adressées aux services de santé mentale bruxellois (2022-2023)***. Cette étude vise à documenter l'ampleur actuelle des difficultés d'accès aux soins de santé mentale à Bruxelles, à identifier les mécanismes structurels qui freinent cet accès, et à déterminer dans quelle mesure ces obstacles touchent différemment les divers publics. Par ce travail, il s'agit de contribuer à une meilleure compréhension des tensions qui traversent le champ de la santé mentale et d'alimenter la réflexion collective sur les conditions d'un accès effectif, équitable et durable aux soins pour toutes et tous.

### Rapport complet :



### Synthèse de rapport :

